9.

N°357

FRC 3 19094

DE LA SOUVERAINETÉ.

Case FRC 20584

Par J. TH. LANGLOYS.

A PARIS,

Chez
- RICHARD, Libraire, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Saint-Severin ;
- MARET, Libraire, cour des Fontaines, palais Egalité ;
- PETIT, Libraire, galerie de bois, palais Égalité ;
- DUFRESNE, Libraire, grande salle du palais de Justice.

An Ve de la République.

THE NEWBERRY LIBRARY

DE
LA SOUVERAINETÉ.

Decipimur ſpecie recti.

LA Souveraineté eſt le droit de faire les lois & de les faire exécuter.

Je dis le droit & non le pouvoir, car on peut avoir le pouvoir ſans le droit, & le droit ſans le pouvoir.

Ces deux cas arrivent toutes les fois que la puiſſance légitime eſt uſurpée.

D'où vient la ſouveraineté ? Long-temps cette queſtion a été agitée, & toujours elle a été réſolue diverſement.

Les uns, comme *Platon*, *Ariſtote*, *Plutarque*, *Puffendorf*, *Sidney*, l'attribuent à la ſupériorité des qualités phyſiques & morales, telles que la bonté, la prudence, la valeur, la force.

Suivant eux, l'excellence de ces vertus donne un droit naturel de commander aux hommes. Ce ſont les caractères diſtinctifs auxquels la divinité ſignale les mortels privilégiés, qu'elle a fait naître pour gouverner.

Les autres, tels que Hobbes & Machiavel, l'ont fait dériver de la puiſſance irréſiſtible : ils prétendent

que cette puiſſance ſe convertit en droit, du moment qu'il eſt impoſſible de s'y ſouſtraire.

D'autres enfin, tels que Locke, Burlamaqui, Rouſſeau, la font réſulter de la convention.

C'eſt en vertu de ce pacte primordial qu'on a conclu que le peuple étoit originairement le premier ſouverain, & que de lui émane néceſſairement la ſouveraineté, puiſqu'il en diſpoſe & la confère.

Je ne m'occuperai point à réfuter le ſentiment de *Platon*, & des partiſans de ſon école.

On conçoit que ſi la ſouveraineté devoit appartenir au plus ſage, au plus vaillant, il en naîtroit le même inconvénient que de la force vis-à-vis de la foibleſſe : un plus ſage, un plus vaillant pourroit réclamer la préférence due à ſa ſupériorité ; ſur ce pied-là, ce ſeroit toujours à recommencer, & il eſt douteux que jamais il eût exiſté dans le monde une ſociété politique.

D'ailleurs, de ce que vous avez plus d'eſprit, de talens & de vertus que moi, il ne s'enſuit point que vous ayiez le droit de me commander. A cauſe de ces avantages, je vous dois plus de conſidération qu'à ceux qui ne les poſsèdent pas, mais je ne vous en dois pas plus qu'à moi-même ; & je ne dois pas renoncer à mon être pour l'anéantir devant le vôtre.

Quoi ! parce que vous avez de meilleurs yeux que moi, je ne pourrai me ſervir des miens ? Je ne puis vous ſuivre à la courſe, & je ne pourrois marcher ſans votre ordre ni votre permiſſion !

Je ne dirai rien du ſyſtême de Hobbes & de Machiavel. On ſent que tout droit qui n'eſt fondé que ſur la force, périt quand elle eſt ſurmontée par une force ſupérieure; en un mot, tout droit qui n'a point la raiſon & la juſtice pour baſe n'eſt point un droit.

Reſte donc l'opinion de Locke, Burlamaqui, Rouſſeau, & de leurs nombreux partiſans.

Eſt-il vrai que la ſouveraineté vienne du peuple? que le peuple donne la ſouveraineté? enfin, que la ſouveraineté réſide eſſentiellement dans le peuple?

Toutes ces théories ſi ingénieuſes dans nos livres ſont ſi fautives dans la pratique, que, ſans manquer de reſpect à leurs auteurs célèbres, on peut douter de leur autorité.

Le ſyſtême de la ſouveraineté du peuple eſt ſi nouveau, ſi ſujet à contradiction pour tant d'eſprits; on l'a décrété comme article de foi, ſur la ſimple opinion de ces publiciſtes, avec tant de légèreté, d'inconſidération, il en eſt réſulté de ſi terribles conſéquences, il en doit réſulter pour le genre humain un ordre ſi diſparate de l'ancien, qu'on peut encore le ſoumettre au creuſet de la raiſon.

Si jamais on ne ſauroit être trop en garde contre ſoi-même, quand il s'agit de prendre une détermination qui doit influer ſur tout le reſte de la vie, combien, lorſqu'il s'agit d'aventurer les deſtinées du monde entier, une grande nation doit-elle ſe défier de ſes préjugés & de tous les mouvemens convulſifs qui l'écartent des routes ordinaires?

Nous commençons à rentrer dans les voies paisibles de la ſageſſe, après avoir ſi long-temps & ſi péniblement battu les ſentiers raboteux & inextricables de la folie. Imitons le voyageur, qui ne pouvant plus reconnoître ſon chemin, revient au point d'où il eſt parti, pour ſe tracer une route nouvelle, qui le conduiſe plus directement au but où il ſe propoſe d'arriver.

J'examinerai donc cette grande queſtion, non pour faire parade d'un vain talent, mais pour réclamer les droits de la vérité. Calme & de ſang-froid comme elle, je dois, dans une matière ſi ardue, ſi ſérieuſement importante, m'abſtenir de parler le langage des paſſions.

Méthode, clarté, préciſion, ſimplicité, voilà le ſeul art dont je dois me ſervir; c'eſt auſſi le ſeul que j'employerai.

CHAPITRE PREMIER.

D'où vient la Souveraineté?

TOUT eſt lié dans la nature, toutes les parties de ce grand tout où nous ſommes attachés correſpondent enſemble, & concourent à une même fin, c'eſt-à-dire, à cet ordre général, à cette harmonie univerſelle, le principe, l'ame, le régulateur & le conſervateur de la création.

Cette harmonie ne ſubſiſte pas ſeulement dans ce qu'on appelle le monde phyſique; ſon empire

embraſſe avec non moins de régularité le monde moral.

Ainſi les êtres inanimés, les êtres vivans, les corps & les eſprits, tout eſt ſoumis à ſes loix ; c'eſt lorſqu'elles ſont tranſgreſſées que le mal vient habiter la terre.

Entroit-il dans l'arrangement des parties qui compoſent cet accord univerſel, que l'homme vécût en ſociété avec ſes ſemblables ?

D'abord, en contemplant la place qu'il occupe parmi les êtres créés, on voit qu'il eſt le centre de tous, le ſeul auquel ils ſe rapportent, le ſeul qui ſache faire uſage de chaque choſe ſuivant ſa deſtination naturelle.

Si les plantes ſont pour l'inſecte qui vole, pour le bœuf qui rumine, pour l'animal qui paît ; ſi l'inſecte à ſon tour eſt pour l'oiſeau qui fend l'air ; le poiſſon qui habite les abîmes immenſes des eaux, les plantes, l'inſecte, le bœuf, l'oiſeau, le poiſſon, l'air, la terre, l'eau, le feu, & tous les tréſors qu'ils récèlent ſont pour l'homme & pour l'homme ſeul.

Lui ſeul, par la force de ſon intelligence, les combinaiſons de ſon eſprit, ſait tirer tous les avantages, toutes les commodités dont chaque choſe eſt ſuſceptible.

Que ſeroit le monde ſi l'homme n'étoit pas différent de la brute ? Une maſſe ſauvage, informe, qui ne ſeroit pas même apperçue, puiſqu'il n'exiſteroit que des yeux ſtupides, une animation machinale,

impuiſſante pour l'embellir, pour le rendre l'heureuſe demeure de la ſenſibilité intelligente, & de l'être eſſentiellement raiſonnable.

Ils ſeroient donc perdus dans l'immenſité d'une création oiſeuſe, ces métaux ſi dociles à ſe plier à nos beſoins ; elles reſteroient enſevelies dans leurs profonds ſouterreins, ces pierres qui ſe prêtent ſi facilement à la conſtruction, à l'embelliſſement de nos habitations, de nos cités ; elles ſeroient ignorées, ces formes brillantes, commodes, gracieuſes, que l'art, la reconnoiſſance, le plaiſir ou la mode ſavent ſi bien donner à la matière.

Qu'importe que la nature ait fait croître le chêne robuſte, le pin altier pour braver la foudre & la fureur des flots ? Qu'elle ait donné au cheval, au bœuf, la force pour tracer un pénible ſillon, pour traîner de lourdes maſſes ; qu'elle ait armé leurs pieds d'une corne dure pour réſiſter à l'âpreté des chemins, à la continuité des marches fatigantes ?

Qu'importe qu'elle ait accablé la brebis du poids de ſa toiſon, la vache & la chèvre de l'abondance de leur lait ? A quoi pouvoient ſervir tant de bienfaits s'ils devoient reſter cachés, ſi nul être ne devoit en connoître le prix ni en jouir ? Peut-on appeler bienfait ce qui n'eſt propre à rien, ce qui ne ſauroit être utile à perſonne ?

Homme prends poſſeſſion de ton empire ; commande à la matière, donne-lui toutes les formes, les dimenſions, les combinaiſons que le plaiſir ou la néceſſité t'inſpirent.

Commande aux élémens, aux métaux, qu'ils multiplient tes forces, & ſoient les ſeconds reſſorts que ton imagination rend actifs : commande aux animaux, que ceux-ci deviennent tes zélés ſerviteurs, les compagnons fidèles de tes travaux, les exécuteurs dociles de tes deſſeins, que ceux-là fourniſſent à tes vêtemens, à ta nourriture, à tes plaiſirs.

Maintenant contemple ta puiſſance, vois comme la nature entière t'obéit, comme à ta voix elle s'embellit, ſe perfectionne, ſe vivifie ; compte, ſi tu le peux, les chefs-d'œuvre de tes mains, les prodiges de ton eſprit : par toi le monde a reçu une création nouvelle.

Mais comment ſe ſont faites toutes ces merveilles ? Un ſeul homme a-t-il pu les opérer ?

Qu'eſt-ce qu'un homme iſolé, abandonné à lui-même ? Sujet à une infinité de deſirs & de privations qui n'affectent aucun des animaux, il eſt peut-être le plus foible de tous, mais réuni à ſes ſemblables il en eſt le plus fort.

Cette force ſe compoſe, non-ſeulement de la vigueur du corps, mais encore plus des facultés de l'eſprit, de la collection des idées de chaque individu, de leur conſervation, de leur progreſſion, noble & précieux héritage que la génération qui s'écoule tranſmet à la génération qui s'avance.

Si c'eſt à cette réunion de connoiſſances, de découvertes ; ſi c'eſt à leur multiplication ſucceſſive que l'homme eſt redevable de cette toute-puiſſance,

qui le conſtitue le dépoſitaire des ſecrets de la nature, le metteur en œuvre de ſes productions, les ſociétés humaines entrent donc néceſſairement dans le ſyſtême harmonique de l'Univers, elles en forment donc un des reſſorts le plus eſſentiel.

Comment ſuppoſer en effet la communication des idées, leur perfectionnement, leur continuelle accumulation, ſans admettre auparavant la réunion des hommes & l'indiſſolubilité de cette réunion?

S'ils erroient à l'aventure comme les animaux, quel profit retireroient-ils de leur perfectibilité? ſi les découvertes périſſoient avec leurs inventeurs, quel avantage l'eſpèce humaine auroit-elle au-deſſus de la brute? Qu'eſt-ce qu'une faculté qu'on a, mais dont on ne peut profiter? n'eſt-ce pas comme ſi on ne l'avoit point?

Sans l'établiſſement des ſociétés, le monde ſeroit donc encore dans ſa difformité primitive; la chaîne qui lie Dieu à l'homme & l'homme aux autres créatures ſeroit interrompue, plus d'intermédiaire entre l'être incréé & l'être créé, il y auroit imperfection dans ſon ouvrage, faute d'une intelligence capable d'en mettre en œuvre, d'en admirer les merveilles, & d'en glorifier ſon auteur, comme l'interprète reconnoiſſant, le prêtre auguſte de la nature.

Ces idées n'étoient point ignorées des anciens, quand Platon imagina ſa création du monde, qu'il attribua la formation des élémens au grand Être, & laiſſa le ſoin d'en arranger les diverſes parties à des dieux ſubalternes. Platon croyoit-il que ces génies

qu'il appeloit dieux, étoient réellement des divinités ?

Non, il peignoit l'homme ſous ces emblêmes mythologiques ; il peignoit les inſtituteurs des nations, les fondateurs des cités & des empires, les inventeurs des arts ; il aſſocioit à la divinité ces mortels privilégiés, qu'il regardoit comme ſes agens, ſes miniſtres, & qui, par la ſageſſe de leurs loix, l'utilité de leurs découvertes, ont concouru ſi viſiblement à cet ordre harmonique, par qui toute choſe exiſte, & ſans lequel rien ne ſauroit exiſter.

Qu'on nie l'exiſtence d'un Etre ſuprême, qu'on attribue un ouvrage ſi régulièrement ordonné, à une aveugle fatalité, cette harmonie, pour avoir été, je le ſuppoſe, diſpoſée par elle, en ſubſiſte-t-elle moins ? Eſt-il moins vrai que les ſociétés humaines entrent auſſi néceſſairement dans le ſyſtême de la création que la terre, la lumière, le ſoleil ?

Qu'on diſe encore que c'eſt le beſoin ſeul qui a réuni les hommes ; que dans l'origine des âges ils n'étoient ni aſſez inſtruits, ni aſſez éclairés, pour ſentir leur deſtination, la fin à laquelle ils étoient appelés : je l'accorde encore.

Eh bien ! ce beſoin, tout aveugle qu'il pouvoit être, n'en étoit pas moins une force impulſive, qui, dans cette abſence de toute lumière, de tout ſavoir, contraignit les hommes à remplir, ſans réflexion, les deſſeins du Créateur ; il étoit, à leur égard, ce qu'eſt l'inſtinct à l'égard des animaux, une

puiſſance irréſiſtible, à laquelle ils obéiſſoient machinalement.

Si donc les ſociétés humaines forment une partie intégrante & néceſſaire de l'harmonie univerſelle ; le principe, le lien qui unit, qui conſerve ces ſociétés, en fait une partie non moins néceſſaire : le moyen ne peut avoir une origine différente que ſa fin.

Or, la ſouveraineté eſt le principe d'union & de conſervation des ſociétés : donc la ſouveraineté émane de l'harmonie univerſelle ; donc elle en fait une portion auſſi néceſſaire que les ſociétés elles-mêmes, parce qu'il n'eſt pas plus poſſible qu'une ſociété exiſte ſans ſouveraineté, qu'un corps animé exiſte ſans ame.

Comment concevoir après cela que la ſouveraineté vienne du peuple, qu'il en eſt la ſource & le principe ? j'aimerois autant qu'on dît que l'ordre & la juſtice en viennent auſſi.

Si l'on eſt forcé de m'accorder qu'il n'eſt ni la ſource, ni le principe de l'ordre & de la juſtice, par une conſéquence invincible on eſt forcé de m'accorder encore qu'il ne l'eſt pas davantage de la ſouveraineté.

Car, ſouveraineté, ordre & juſtice, n'ont qu'une même eſſence : il ne peut exiſter de juſtice ſans ordre, comme il ne peut exiſter de ſouveraineté ſans juſtice.

Ordre, juſtice & ſouveraineté, qu'on diſtingue ſeulement par l'expreſſion, ne ſont réellement,

quant à leur produit, qu'une ſeule & même choſe.

Avec des chefs juſtes, équitables, vous n'avez plus beſoin, pour ainſi dire, de loix, leur juſtice ſeule, preſque, vous ſuffit. « Car, dit Plutarque (1), » le ſage n'eſt pas ſeulement heureux, mais il rend » encore heureux tous ceux qui écoutent les paroles » qui ſortent de ſa bouche. Il n'a preſque jamais » beſoin d'en venir à la force & aux menaces pour » réduire ſes ſujets, qui, voyant éclater la vertu » dans un modèle auſſi illuſtre & auſſi expoſé aux » yeux qu'eſt la vie de leur prince, deviennent » ſages eux-mêmes ».

Si l'on a dit que l'opinion étoit la ſouveraine du monde, à plus forte raiſon ce titre auguſte doit-il appartenir à la juſtice, puiſque c'eſt-elle qui prête toute ſa force à cette opinion, & qu'en un mot elle eſt la ſource de toute ſouveraineté.

Enviſagez les objets ſous un point de vue tout diamétralement oppoſé. Suppoſez qu'un peuple décrète en loi que le crime ſera la vertu, que le vol, l'adultère, l'aſſaſſinat, ſeront des actions dignes d'éloges & de récompenſes, tandis que le reſpect pour les biens, la vie & l'honneur de ſes ſemblables ſera le plus abominable des forfaits; ou ſuppoſez qu'il établiſſe en principe de gouvernement, que la ſouveraineté ne pourra s'exercer que par tous les excès de l'injuſtice, du brigandage & du crime.

Dans l'une & l'autre hypothèſe, vous retrouverez

(1) Vie de Numa.

les mêmes conſéquences, vous retrouverez ce peuple courant également à ſa perte par ces deux voies, & purgeant la terre, par les mêmes moyens de deſtruction, des monſtres qui la déshonoroient.

Je ne dirai pas qu'un tel peuple ait jamais paru ſur la ſcène du monde; ſans doute que s'il eût exiſté, nous n'en aurions rien appris. Sa durée eût été trop courte, pour que l'hiſtoire eût eu le temps de nous tranſmettre ſes horribles annales. Que dis-je, annales? Un jour l'auroit vu naître, & le même jour l'auroit vu finir.

Il eſt arrivé cependant, & je ne puis le conteſter, qu'à de très-grandes diſtances les unes des autres, un petit nombre d'hommes ont eſſayé de démoraliſer les nations, pour renverſer les obſtacles qui s'oppoſoient à leur ambition.

Mais de même qu'après une longue ſuite de ſiècles, on voit des tempêtes, des orages, des volcans, des tremblemens de terre menacer le monde de ſa ruine entière, & ſe borner néanmoins à renverſer quelques cités, engloutir quelques provinces; de même ſi cette conjuration de tous élémens d'une démoraliſation univerſelle atteint quelques peuples, la maſſe du genre humain ſait ſe préſerver de la contagion.

Quelle en eſt la raiſon? Je la découvre dans cet ordre, cette harmonie univerſelle, dont il ne nous eſt pas plus poſſible de nous écarter, qu'il eſt poſſible aux aſtres, aux planètes, de s'écarter de la ſphère qu'elles décrivent.

Ainſi pour me ſervir du langage du jour, je dirai que l'ordre eſt le pouvoir légiſlatif que Dieu a donné au genre humain, & que la ſouveraineté eſt ſon pouvoir exécutif.

Dans l'un les nations liſent les règles du juſte & de l'injuſte, & toutes les loix qui doivent compoſer leur code ; dans l'autre, elles trouvent cette puiſſance qui les proclame, qui les maintient, qui les fait exécuter.

Mais par la raiſon que le plan d'un ouvrage a exiſté avant l'ouvrage même, ces deux pouvoirs exiſtoient avant que l'homme en eût fait uſage ; tout ſon mérite eſt de les avoir découverts, comme il a découvert les formes & toutes les propriétés de la matière.

Je le demande, cette découverte a-t-elle pu l'en rendre propriétaire, comme un artiſte devient propriétaire d'un ſecret de ſon art, de l'invention d'une forme nouvelle ?

Une découverte ne devient propriété pour ſon inventeur, qu'autant que lui ſeul en poſsède le ſecret : eſt-il dévoilé, il ceſſe d'être un ſecret ; dès-lors il devient une propriété commune à tous.

Or, ce qui eſt à tous, n'eſt à perſonne, & ne peut jamais devenir une propriété excluſivement individuelle ; tels ſont ſurtout les êtres moraux qui n'exiſtent que dans l'eſprit.

Ce qu'un homme a penſé à mille lieues de moi, j'ai pu le penſer comme lui : un autre, cent mille autres, ſans s'être ni vus ni connus, ont pu concevoir

en même-temps la même idée : à qui cette idée appartiendra-t-elle ?

Ici, tous les moyens d'appropriation manquent ; je puis m'approprier un objet corporel, parce que cet objet n'eſt pas un autre, & que pendant que je le tiens, un autre ne le tient pas ; comme quand mon corps occupe un eſpace, il n'occupe pas l'eſpace d'un autre corps.

Mais il n'en eſt pas de même des êtres intellectuels ; tous les hommes peuvent les concevoir, les poſſéder dans le même temps, ſans que cette conception & cette poſſeſſion puiſſe être une privation pour qui que ce ſoit, un bien à part pour une claſſe particulière.

Tous les hommes ont plus ou moins des idées d'ordre, de juſtice, de bienfaiſance & de vertu ; mais aucun homme ne peut ſe dire propriétaire de l'ordre, de la juſtice, de la bienfaiſance & de la vertu ; il peut faire tout ce qui s'y rapporte, mais ce rapport à la règle, ne peut l'en rendre maître.

Bien loin de la maîtriſer, c'eſt elle qui le maîtriſe ; loin de la plier, de la ſoumettre à ſa volonté, à ſes actions, c'eſt celle qui plie ſa volonté, & ſoumet ſes actions.

Cette obéiſſance, cette ſoumiſſion, cette eſpèce de *paſſiveté*, ſi je puis me ſervir de cette expreſſion, n'eſt qu'un acte de dépendance, un acte de beſoin, de convenance, qui a pour objet de rendre meilleur, plus heureux, plus parfait ; mais ce n'eſt ni un acte de propriété, ni un acte de ſouveraineté.

Propriété & ſouveraineté ſont des mots excluſifs, qui n'admettent ni partage, ni communauté ; ſi je ſuis propriétaire de cette choſe, vous ne l'êtes pas ; ſi nous ſommes tous ſouverains, nous ne le ſommes pas.

Ce mélange de propriétés & de ſouverainetés réduit nos prétendus droits à zéro ; car tout ce qui tend à détruire l'effet d'un droit, eſt abſolument le contraire de ce droit, comme la maladie eſt le contraire de la ſanté & le précurſeur de la mort.

Si des individus, je paſſe aux nations, je vois les mêmes réſultats, & par conſéquent les mêmes vérités.

Les peuples les plus ſauvages ont adopté un ordre de gouvernement, de juſtice & de vertu ; mais par l'adoption de toutes ces idées communes au genre humain, ils n'ont ſongé, ni prétendu faire un acte de propriété ni de ſouveraineté.

Ils ont fait un acte qu'il leur étoit auſſi indiſpenſable de faire, pour ſe conſerver, que de boire & de manger, de dormir, de chercher la guériſon d'un mal dont on eſt attaqué.

Soumis & paſſifs ſous tous les rapports imaginables à une loi préexiſtante, dont la néceſſité, le beſoin, leur commandoit deſpotiquement l'obſervation, ils ont obéi, ſans peut-être trop connoître les avantages qu'ils pouvoient, dans la révolution des ſiècles, tirer de cette obéiſſance.

Semblables à l'homme privé, qui, guidé dans ſon enfance par la voix paternelle & celle de ſes maîtres,

ſuit leurs leçons, ſans comprendre alors que dans un âge plus avancé, ces leçons ſeront les premiers élémens de ſon bonheur, & ſerviront à le compoſer.

CHAPITRE II.

Objections contre ces vérités.

Les vérités que je viens de démontrer ſont ſujettes, je l'avoue, à des objections d'autant plus impoſantes, qu'elles ont pour appui les raiſons & l'autorité des philoſophes les plus renommés.

A Dieu ne plaiſe cependant qu'on m'accuſe de vouloir lutter corps à corps avec eux, & de chercher comme chef de ſecte, à ſubſtituer au culte ancien un culte nouveau!

Étranger à tous les ſyſtêmes, à toutes les paſſions, je n'ai pas plus d'intérêt à tromper les autres qu'à me tromper moi-même. Je dirai donc tout ce qui fait contre moi avec la même franchiſe, que je dirai tout ce qui fait pour moi.

Je copierai, pour plus d'exactitude, l'opinion de chacun de ces philoſophes; ce ſont leurs phraſes, leurs propres expreſſions, que je vais expoſer ſous les yeux de mes lecteurs.

Si donc j'interroge le ſage & profond Locke ſur cette matière ſi importante, il me répond que (1) « les hommes étant nés tous également, ainſi qu'il

(1) Du Gouvernement civil, chap. VI.

» eſt

» eſt prouvé, dans une liberté parfaite, & avec le
» droit de jouir paiſiblement & ſans contradiction
» de tous les droits & de tous les priviléges des loix
» de la nature ; chacun a, par la nature, le pouvoir
» non-ſeulement de conſerver ſes biens propres,
» c'eſt-à-dire, ſa vie, ſa liberté & ſes richeſſes,
» contre toutes les entrepriſes, toutes les injures &
» tous les attentats des autres ; mais encore de juger
» & de punir ceux qui violent les droits de la nature,
» ſelon qu'il croit que l'offenſe le mérite ; de punir
» de mort, lorſqu'il s'agit de quelque crime énorme
» qu'il penſe mériter la mort. Or, parce qu'il ne
» peut y avoir de ſociété politique, & qu'une telle
» ſociété ne peut ſubſiſter, ſi elle n'a en ſoi le pouvoir
» de conſerver ce qui lui appartient en propre, &
» pour cela, de punir les fautes de ſes membres ; là
» ſeulement ſe trouve une ſociété politique, où
» chacun des membres s'eſt dépouillé de ſon pouvoir
» naturel, & l'a remis entre les mains de la ſociété,
» afin qu'elle en diſpoſe dans toutes ſortes de cauſes,
» qui n'empêchent point d'appeler toujours aux loix
» établies par elle : par ce moyen tout jugement des
» particuliers étant exclu, la ſociété acquiert la ſou-
» veraineté, & certaines loix étant établies & certains
» hommes autoriſés par la communauté pour les
» faire exécuter, ils terminent tous les différends qui
» peuvent arriver entre les membres de cette ſo-
» ciété-là.....

» Une ſociété vient donc par les voies que nous
» venons de marquer, à avoir le pouvoir de régler

» quelles sortes de punitions sont dues aux diverses » offenses qui peuvent se commettre contre ses » membres, ce qui est le pouvoir *législatif* : comme » elle acquiert de même par-là le pouvoir de punir » les injures faites à quelqu'un de ses membres par » quelque personne qui n'en est point ; ce qui est » *le droit de la guerre & de la paix*.....

» Les hommes donc sortent de l'état de nature, » & entrent dans une société politique, lorsqu'ils » créent & établissent des juges & des souverains » sur la terre, à qui ils communiquent l'autorité de » terminer tous les différends, & de punir toutes » les injures qui peuvent être faites à quelqu'un des » membres de la société ; & par-tout où l'on voit » un certain nombre d'hommes, de quelque manière » d'ailleurs qu'ils se soient associés, parmi lesquels » ne se trouve pas un tel pouvoir décisif auquel on » puisse appeler : on doit regarder l'état où ils sont » comme étant toujours l'état de nature ».

Ainsi, suivant Locke, chaque homme ayant, d'après les loix de la nature, le pouvoir de se conserver & de punir les injures qu'il reçoit, & les uns & les autres remettant ce pouvoir dans le sein de la société qu'ils adoptent, cette société acquiert, par la remise de ces pouvoirs, le droit de souveraineté. Ce droit, elle l'exerce par des juges ou des souverains qu'elle crée, auxquels elle communique son autorité. Telle est, si je l'ai bien comprise, l'opinion du philosophe Anglois.

Si j'interroge le ſavant & judicieux Burlamaqui (1), il me répond : « qu'il n'y a que Dieu ſeul » qui ait par lui-même, & en conſéquence de ſa » nature & de ſes perfections, un droit naturel, » eſſentiel & inhérent, de donner des loix aux » hommes, & d'exercer ſur eux une ſouveraineté » abſolue : il n'en eſt pas ainſi de l'homme par » rapport à l'homme ; ils ſont tous par leur nature » auſſi indépendans les uns des autres, qu'ils ſont » dépendans de l'empire de Dieu ; cette liberté, » cette indépendance, eſt donc un droit naturel à » l'homme, & duquel on ne ſauroit le priver malgré » lui ſans crime.

» Mais ſi cela eſt ainſi, & s'il y a pourtant » aujourd'hui une autorité ſouveraine parmi les » hommes, d'où peut venir cette autorité, ſi ce » n'eſt des conventions que les hommes ont faites » entre eux à ce ſujet ? Car, de la même manière que » l'on transfère ſon bien à quelqu'un par une con- » vention, de même par *une ſoumiſſion volontaire* » on peut ſe dépouiller en faveur de quelqu'un qui » accepte la renonciation du droit naturel qu'on » avoit de diſpoſer pleinement de ſa liberté & de » ſes forces naturelles.

» Il faut donc dire que la ſouveraineté réſide » originairement dans le peuple & dans chaque » particulier par rapport à ſoi-même, & que c'eſt

---

(1) De la ſource & des fondemens de la ſouveraineté ; part. I. chap. VI.

» le transport & la réunion de tous les droits des » particuliers dans la personne du souverain, qui le » constitue tel, & qui produit véritablement la » souveraineté. Personne ne sauroit douter, par » exemple, que lorsque les Romains choisirent » *Romulus* & *Numa* pour leurs rois, ils ne leur » conféraſſent, par cet acte même, la souveraineté » sur eux, & qu'ils n'avoient pas auparavant, & à » laquelle ils n'avoient certainement d'autre droit » que celui que leur donnoit l'élection de ce peuple.

» Il est vrai, ajoute-t-il plus loin, que chaque » membre de la société, ni la multitude, ne sont » pas revêtus formellement de la souveraineté, telle » qu'elle est dans le souverain; mais il suffit qu'ils » la possèdent virtuellement, c'est-à-dire, qu'ils » aient en eux-mêmes tout ce qu'il faut, pour qu'ils » puissent, par le concours de leurs volontés & par » leur consentement, la produire dans le souverain.

» Chaque particulier ayant naturellement le droit » de disposer de sa personne & de ses actions » comme il le juge à propos, pourquoi ne pourroit-» il pas accorder à quelqu'un ce droit de direction » qu'il a sur lui-même? Or, qui ne voit que si tous » les membres d'une société s'accordent à faire cette » cession de leur droit à quelqu'un d'entre eux, cette » cession sera la cause immédiate & prochaine de la » souveraineté. Il est donc clair qu'il y a dans chaque » particulier, pour ainsi dire, des semences du pou-» voir souverain: il en est ici à-peu-près comme de » plusieurs voix réunies ensemble, qui forment par

» cette union une harmonie qui n'étoit pas dans » chacune d'elles en particulier ».

Si j'interroge le philoſophe Génevois, il me dit (1) : » Je ſuppoſe les hommes parvenus à ce point, où » les obſtacles qui nuiſent à leur conſervation dans » l'état de nature, l'emportent par leur réſiſtance ſur » les forces que chaque individu peut employer pour » ſe maintenir dans cet état. Alors..... ils n'ont » plus d'autre moyen pour ſe conſerver, que de » former par aggrégation une ſomme de force qui » puiſſe l'emporter ſur la réſiſtance, de la mettre en » jeu par un ſeul mobile, & de les faire agir de » concert.

» Cette ſomme de force ne peut naître que du » concours de pluſieurs ; mais la force & la liberté » de chaque homme étant les premiers inſtrumens » de ſa conſervation, comment les engagera-t-il ſans » ſe nuire, & ſans négliger les ſoins qu'il ſe doit ? » Cette difficulté ramenée à mon ſujet, peut s'énoncer » en ces termes :

» *Trouver une forme d'aſſociation qui défende & » protége de toute la force commune la perſonne & les » biens de chaque aſſocié, & par laquelle chacun » s'uniſſant à tous, n'obéiſſe pourtant qu'à lui-» même, & reſte auſſi libre qu'auparavant.* Tel eſt le » problême fondamental dont le Contrat ſocial » donne la ſolution.

» ..... Chacun ſe donnant à tous ne

(1) Contrat ſocial, livre I, chap. VI.

» ſe donne à perſonne ; & comme il n'y a pas un » aſſocié ſur lequel on n'acquierre le même droit » qu'on lui cède ſur ſoi, on gagne l'équivalent de » ce qu'on perd, & plus de force pour conſerver » ce qu'on a.

» Si donc on écarte du Contrat ſocial ce qui n'eſt » pas de ſon eſſence, on trouvera qu'il ſe réduit aux » termes ſuivans : *Chacun de nous met en commun* » *ſa perſonne & toute ſa puiſſance ſous la direction de* » *la volonté générale, & nous recevons en corps* » *chaque membre comme partie indiviſible du tout.*

» A l'inſtant, au lieu de la perſonne particulière » de chaque contractant, cet acte d'aſſociation » produit un corps moral & collectif, compoſé » d'autant de membres que l'aſſemblée a de voix, » lequel reçoit de ce même acte ſon unité, ſon moi » commun, ſa vie & ſa volonté. Cette perſonne » publique qui ſe forme ainſi par l'union de toutes » les autres, prenoit autrefois le nom de *Cité*, & » prend maintenant celui de *République* ou de *Corps* » *politique*, lequel eſt appelé par ſes membres *État*, » quand il eſt paſſif, *Souverain* quand il eſt actif, » *Puiſſance*, en le comparant à ſes ſemblables. A » l'égard des aſſociés, ils prennent collectivement » le nom de *Peuple*, & s'appellent en particulier » *Citoyens*, comme participans à l'autorité ſouve- » raine, & *Sujets*, comme ſoumis aux loix de » l'État ».

C'eſt ſur l'autorité de ces philoſophes, c'eſt d'après ces idées de renonciation à ſon indépendance naturelle,

à sa liberté, de mise en commun du soin de la conservation de sa personne, de ses biens, sous la direction de la volonté générale, ou d'un seul chef, ou de plusieurs, que nos politiques du jour ont décrété comme principe fondamental de tout gouvernement légitime, que la souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens; que le peuple est le premier souverain par essence; qu'à ce titre il a le droit de disposer de sa souveraineté, ou à temps ou à vie, ou héréditairement, qu'il en règle l'exercice, qu'il la modifie à son gré, qu'il peut destituer ceux auxquels il a délégué ses pouvoirs.

CHAPITRE III.

Réponse aux objections.

JE demande d'abord si les premiers hommes ont mis en question, s'il leur étoit plus avantageux de vivre en société, que de mener une vie errante & vagabonde, telle qu'on nous représente la vie des Sauvages; s'ils ont remis en commun, par un pacte solemnel, leurs personnes & leurs biens, sous la direction d'un seul ou de plusieurs; je demande s'ils sont entrés dans tous ces calculs de droits, dans toutes ces combinaisons d'intérêts.

Il seroit impossible, je le soutiens, que depuis la création jusqu'à nos jours, il eût existé aucunes sociétés politiques, & qu'il en existât jamais, si elles n'ont pu & ne pouvoient avoir d'autre cause que la

renonciation des individus à leur indépendance naturelle, & la miſe en commun de leurs perſonnes & de leurs droits, ſous la direction d'un ſeul ou de pluſieurs.

Ces idées qui ne remontent pas à plus de deux ſiècles, ſont le réſultat, je ne dirai pas des plus pénibles rêveries, mais des plus longues méditations de quelques philoſophes.

Pour arriver à ce réſultat, ſi neuf encore pour nous, il leur a fallu feuilleter bien des fois les annales du genre humain, ſuivre les diverſes révolutions qu'il a éprouvées, étudier l'homme iſolé, l'homme réuni à ſes ſemblables, compoſer & décompoſer l'un & l'autre de mille manières différentes, pour tirer de cette eſpèce d'anatomie, des conjectures ou des données qui les conduiſiſſent à cette ſolution.

Or, ſi ces hommes ſi bien exercés dans l'art d'analyſer leurs idées, n'ont pu parvenir à ce point qu'à l'aide de l'hiſtoire de toutes les nations, & des lumières de tant de ſiècles: n'eſt-il pas de toute évidence que les premiers hommes privés des mêmes ſecours, n'ont jamais pu avoir les mêmes conceptions? donc, ignorant ces principes nouveaux d'organiſation ſociale, les ſociétés humaines ſeroient encore à naître; donc il ſeroit impoſſible qu'elles naquiſſent jamais.

Car, les peuples qui ne vivent pas en ſociété, n'ont ni hiſtoire qui leur trace des modèles de gouvernement, ni ſavans, ni philoſophes qui leur en faſſent des plans; il eſt même impoſſible qu'ils en

aient dans la ſuite, s'il leur eſt impoſſible de ſortir par une autre cauſe de cet état d'ignorance & de groſſièreté où on les ſuppoſe dans leur origine.

Ce ſyſtême reſſemble aſſez à ces raiſonnemens qui, pour vouloir trop prouver, ne prouvent rien, en lui attribuant le droit excluſif de ſervir de baſe fondamentale de toute ſociété civile ; c'eſt prétendre que depuis qu'il s'eſt montré, & que les hommes l'ont adopté, ils n'ont commencé que de cette époque à former un corps ſocial & vraiment politique.

C'eſt l'hiſtoire de ce ſculpteur, qui ayant fait une ſtatue ſans bras & avec une ſeule jambe, ſoutenoit qu'elle étoit la plus parfaite du monde ; que c'étoit le modèle d'après lequel tous les hommes devoient être repréſentés, parce qu'ils étoient tous ainſi taillés à la naiſſance du genre humain ; & qu'on ne pouvoit reconnoître pour hommes que les individus qui n'avoient qu'une jambe & pas de bras.

Si nous ne voulons reſſembler à ce ſculpteur, convenons donc de bonne foi que les ſociétés humaines procèdent d'une autre cauſe ; que leur principe conſtitutif dérive, comme je l'ai déjà dit, de cette harmonie univerſelle, ſource de tout ordre, de toute juſtice, de toute ſouveraineté.

Je conſulte l'hiſtoire, j'y vois que le gouvernement paternel eſt le premier : je vois qu'au gouvernement paternel a ſuccédé le gouvernement monarchique, comme ayant avec lui plus d'analogie & de reſſemblance ; ce n'eſt qu'après une longue

ſuite d'uſurpations, de tyrannies & d'aſſaſſinats, que les républiques ſe ſont montrées ſur la terre.

Mais du gouvernement paternel au gouvernement républicain, quoique la diſtance ſoit infinie, je trouve dans ces diverſes révolutions, l'homme toujours dépendant, toujours ſoumis pour ſon propre avantage à des devoirs vis-à-vis ſes ſemblables, faire le bien, éviter le mal, être juſte & bienfaiſant : voilà ſa première loi, ſon premier catéchiſme.

Si je le contemple dans ſon berceau, je le trouve ſoumis en tout à ſes premiers parens, ſoit par rapport aux ſoins qu'ils lui doivent pendant ſon enfance, ſoit par rapport aux ſoins qu'il leur doit à ſon tour pendant leur vieilleſſe.

Rouſſeau m'arrête & me dit (1) : « Les enfans » ne ſont liés au père qu'auſſi long-temps qu'ils » ont beſoin de lui pour ſe conſerver ; ſi-tôt que ce » beſoin ceſſe, le lien naturel ſe diſſout, les enfans » exempts de l'obéiſſance qu'ils doivent au père, le » père exempt des ſoins qu'il devoit aux enfans. » rentrent tous également dans l'indépendance : s'ils » conſentent de reſter unis, ce n'eſt plus naturel- » lement, c'eſt volontairement, & la famille elle- » même ne ſe maintient que par convention ».

Si Rouſſeau eut parlé à des bêtes, il ne leur eût pas prêché une doctrine plus conforme à leur

(1) Contrat ſocial, livre I, chap. II.

manière d'agir ; mais donner aux hommes des leçons tirées de la brute, c'eſt ravaler au-deſſous d'elle le genre humain.

La reconnoiſſance, l'amour filial, ſont des liens auſſi naturels que le lien qui naît de l'amour paternel. Le fils doit au père, dans ſa vieilleſſe, les mêmes ſoins qu'il en a reçus dans ſon enfance. Il eſt écrit dans le code de la nature, que la génération qui naît, doit acquitter ſa dette envers la génération qui s'éteint.

Il n'eſt beſoin ni de convention écrite, ni de pacte arrêté de part & d'autre ; cette obligation réciproque, ce contrat ſynallagmatique, eſt gravé dans le cœur de tous les hommes ; il s'y eſt toujours conſervé comme dans un dépôt inviolable ; il entre eſſentiellement dans le ſyſtême harmonique qui enchaîne tout à une même fin, qui eſt la conſervation de tout.

A l'époque où le gouvernement paternel étoit le ſeul connu ſur la terre ; le lien des familles devoit même être plus reſſerré & plus durable que dans nos ſociétés modernes.

Les guerres alors étant plus fréquentes & plus multipliées, c'étoit une raiſon de plus au fils de ne pas ſe ſéparer de ſon père, afin de doubler leurs forces ; & plus un père avoit d'enfans, plus il étoit puiſſant & reſpecté de ſes voiſins.

Ainſi à peſer les raiſons, on voit quelles ſont égales de part & d'autre. Si c'eſt la foibleſſe du fils qui a déterminé le père à en prendre ſoin, c'eſt

auſſi la foibleſſe du père qui oblige le fils à lui rendre le même ſoin.

Otez ce lien de réciprocité, je ne vois pas plus de néceſſité d'admettre une convention, pour que le fils reſte auprès de ſon père, lorſqu'il eſt courbé ſous le fardeau de la caducité; que pour que le père reſte auprès de ſon fils lorſqu'il eſt accablé dans ſon berceau ſous le poids de ſa foibleſſe.

Le père ne peut-il pas abandonner ſon fils le jour même de ſa naiſſance? la mère ne peut-elle pas en faire autant? Il n'eſt aucune convention qui les oblige à ſoigner leur nouveau-né. Vous invoquez la nature pour oppoſer un obſtacle à cet abandon paternel. Eh bien! j'invoque à mon tour cette même nature, pour l'oppoſer à cet abandon filial.

Ou la nature a formé les tendres liens qui rendent le père & le fils ſi indiſſolublement unis, ou elle ne les a pas formés; ſi vous l'admettez pour un cas, vous êtes forcés de l'admettre pour l'autre. Non, ſa voix bienfaiſante & conſervatrice n'a pu retentir dans le cœur du père, ſans porter ſes émotions délicieuſes dans le cœur du fils. Vous ôtez à la vertu l'une de ſes plus céleſtes jouiſſances.

Chaque individu, en naiſſant, étoit donc ſoumis, comme nous, à des devoirs, ſous le gouvernement paternel; le père en étoit tenu vis-à-vis de ſon fils, le fils vis-à vis de ſon père; ils étoient donc dans une dépendance reſpective l'un à l'égard de l'autre.

Sortis de la famille, étoient-ils diſpenſés de

toute obligation, par rapport à eux-mêmes perſonnellement & par rapport à leurs ſemblables ?

Si, à meſure que l'homme que nous voyons devient raiſonnable, ouvre ſon entendement aux idées d'ordre & de juſtice, pourquoi refuſer cet avantage à nos premiers parens, eux doués, comme nous, des mêmes organes ?

Dites que leurs eſprits n'étoient pas auſſi éclairés, auſſi perfectionnés que les nôtres, & qu'à raiſon de l'engourdiſſement & de l'inaction de leurs facultés intellectuelles, ils étoient incapables de toutes ces conceptions.

Je vous répondrai, que ces autres idées de renonciation à leur indépendance naturelle, de miſe en commun de leurs perſonnes & de leurs biens, ſous la direction d'un ſeul ou de pluſieurs, ſont encore plus difficiles à comprendre.

Si la complication de cette organiſation eſt ſi difficultueuſement abordable pour nos raiſonneurs les plus exercés, penſe-t-on qu'elle ait été plus acceſſible à des hommes qui n'avoient ni nos lumières, ni nos ſecours ?

Mais quoi ! faut-il donc un ſi grand effort d'eſprit, des réflexions ſi profondes pour concevoir que c'eſt un mal que de faire du mal, que c'eſt un bien que de faire du bien ? En faut-il davantage, pour ſentir que la force employée pour faire le mal, peut être employée pour l'empêcher, pour faire le bien & le maintenir ?

Les Sauvages, qu'on nous peint ſi groſſièrement

ſtupides, ſans avoir ni étudié, ni réfléchi ſur ces principes fondamentaux de toute ſociabilité, en ont cependant les premières notions; on n'en a pas découvert qui n'aient des chefs pour les conduire à la guerre, ſoit pour ſe défendre contre leurs ennemis, ſoit pour les attaquer, ſoit pour juger leurs querelles, & les maintenir ſous le joug d'une police tutélaire.

Ces idées de juſtice & de force, l'homme en a reçu les premières impreſſions ſous le toît domeſtique; tout jeune, il a ſenti que de bien faire il ne lui en arrivoit aucun mal, & que ſouvent il en recevoit des éloges & même des récompenſes du chef de la famille. Il a ſenti que de faire mal, il ſe faiſoit mal à lui-même, & que le père qui le puniſſoit avoit une force ſupérieure à la ſienne.

Dans un âge plus avancé, il a reconnu que d'enlever la brebis ou la cabane de ſon voiſin, il couroit des dangers perſonnels; il a éprouvé qu'en aidant ce voiſin à repouſſer un raviſſeur injuſte, il acquéroit & ſa reconnoiſſance & ſon ſecours dans le même beſoin: il a appris que deux font plus qu'un, & que la force pouvoit être utile au triomphe de la juſtice.

Ne dites point que ces idées, trop ſemblables aux nôtres, ſont d'un peuple qui a fait quelque progrès dans la civiliſation, & qu'elles ſont encore très-loin d'un peuple dans l'enfance.

Mais ces premières étincelles de moralité ſe manifeſtent chez les animaux. Si la mère careſſe tantôt, tantôt châtie ſes petits, s'ils ſe réuniſſent en troupes

pour réſiſter à leur ennemi, pourquoi voudroit-on que, dans l'origine des choſes, l'homme n'ait pas eu pour les ſiens la même tendreſſe & la même ſévérité ? Pourquoi voudroit-on, que lui, être intelligent, n'eût pas eu le machinal inſtinct d'employer, pour ſe défendre, une force ſupérieure à celle employée pour l'attaquer ?

La nature n'a rien donné en inſtinct aux animaux, qu'elle ne l'ait prodigué à l'homme en intelligence avec une profuſion infinie : nier ces vérités pour l'honneur & le ſoutien du ſyſtême de la ſouveraineté populaire, c'eſt vouloir que nous ayions été pires que la brute ; c'eſt vouloir qu'ayant reçu en naiſſant toutes les ſemences de la moralité, elles n'aient pu ſe développer que bien long-temps après notre origine, tandis que les animaux font uſage de leur inſtinct à l'inſtant qu'ils viennent de naître.

Ces idées de bien & de mal, d'ordre, de juſtice, de ſouveraineté, de force, ſont ſi inhérentes à notre conſtitution morale, que les brigands même ne ſauroient ſubſiſter ſans avoir des chefs, & ſans obſerver entre eux une ſorte de juſtice.

« Ceux qui font profeſſion du crime, dit Ci-» céron (1), ne peuvent ſubſiſter ſans une ombre

(1) De Officiis, liber II, cap. XI. Juſtitia ad rem gerendam neceſſaria eſt ; cujus tanta eſt vis, ut ne illi quidem, qui maleficio & ſcelere paſcuntur, poſſint ſine ullâ particulâ juſtitiæ vivere ; nam qui eorum cuipiam, qui

» de juſtice : que dans une troupe de brigands un » voleur dérobe à ſon camarade, il s'exclut lui- » même de cette ſociété de ſcélérats. Un chef de » corſaires qui fait un partage frauduleux des priſes, » eſt tué ou abandonné ; c'eſt ce qui a fait dire que » les voleurs même ont des loix & des règles fixes » auxquelles ils s'aſſujettiſſent ».

Si donc dans l'abrutiſſement de tous les forfaits, le ſcélérat eſt forcé, pour ſa propre conſervation, de reconnoître un chef, & d'obéir à ſes ordres. Si ce chef, pour conſerver ſa perſonne & ſon autorité, eſt lui-même contraint d'être juſte envers ſes brigands, comment concevoir que les hommes, dans quelque état de barbarie qu'on les ſuppoſe avoir été dès leur origine, n'aient pas eu ces mêmes notions d'ordre & de juſtice que des brigands, dans la plus perverſe démoraliſation, ſont néceſſités de ſuivre ? Comment concevoir qu'ils aient vécu dans cette indépendance animale, qui ne reconnoît ni règle, ni frein, & qui ſeroit auſſi monſtrueuſe que funeſte pour un être intelligent ?

Non, l'homme n'eſt point une bête, il ne l'a jamais été ; toujours il a dépendu de ſes relations

---

unà latrocinantur, furatur aliquid, aut eripit, is ſibi ne in latrocinio quidem relinquit locum ; ille autem, qui archipirata dicitur, niſi æquabiliter prædam diſpertiat, aut occiditur à ſociis, aut relinquitur : quin etiam leges latronum eſſe dicuntur, quibus pareant, quas obſervent.

extérieures

extérieures, de ſes devoirs perſonnels, ſon intelligence plus ou moins active l'a convaincu de la néceſſité de plier ſa volonté & ſes actions à un certain ordre de juſtice, de ſujétion, de ſubordination. Les yeux de ſon eſprit ſont auſſi naturellement diſpoſés pour appercevoir tous les anneaux qui conſtituent la chaîne de ſes obligations & de ſa dépendance, que les yeux de ſon corps pour appercevoir la lumière & tous les objets qui l'environnent.

Cela poſé, lorſque les hommes, laſſés du gouvernement paternel par l'impuiſſance de le conſerver, ſe réunirent ſous un même chef pour compoſer une ſeule famille de pluſieurs, ce qui eſt l'époque de la naiſſance des monarchies, dirent-ils à ce chef, à ce père commun : nous renonçons à notre indépendance naturelle ; nous remettons en votre pouvoir nos perſonnes & tous nos droits, dirigez-les ſuivant votre volonté, cette volonté ſera la nôtre ?

Le deſpotiſme le plus abſolu pourroit-il deſirer, de la part de ſes eſclaves, une abnégation plus entière d'eux-mêmes ? Un tel pacte ne peut ſervir de baſe à aucun gouvernement, il eſt trop contraire à la nature d'un être intelligent, qui ne peut ni ne doit jamais conſentir à obéir à une volonté injuſte & perverſe, & ſe rendre complice de toutes ſes atrocités.

Mais ils dirent, gouvernez-nous comme nous gouvernons nos enfans : amour & juſtice, voilà ce que vous nous devrez ; obéiſſance & reſpect, voilà

ce que nous vous devrons. Tel eſt le pacte ſocial que nous contractons enſemble.

Un père ne peut pas ne pas aimer ſes enfans; un père ne peut pas n'être pas juſte à leur égard : un fils obéit à ſon père; un fils reſpecte ſon père : cet échange de ſentimens ne peut s'opérer ſans épanouir, ſans embrâſer tous les cœurs, ſans les remplir de cette bienveillance univerſelle, qui ne fait de la même ſociété qu'une même famille.

Comparez deux conſtitutions, l'une fondée ſur cette prétendue renonciation à l'indépendance naturelle, ſur la miſe en commun de toutes les perſonnes, de tous les droits; & l'autre, fondée ſur l'amour & la juſtice, d'une part, l'obéiſſance & le reſpect de l'autre.

La première n'offre tout au plus qu'une tranſaction commerciale, une convention mercantille, un foyer de diſſentions ſur ce que les gouvernans peuvent exiger, ſur ce que les gouvernés veulent accorder; cette idée d'indépendance naturelle fermentant, bouillonnant ſans ceſſe dans toutes les têtes, ſert de texte à toutes les diſcuſſions, de diſpenſe à tous les devoirs. Nulle reconnoiſſance des citoyens envers les chefs, nul attachement des chefs envers les citoyens, tout s'y fait mécaniquement & dans la balance du ſeul intérêt.

S'il entre quelque moralité dans ce gouvernement, c'eſt celle de toutes les paſſions offenſives & défenſives; ce ſont mille & mille ambitions, mille & mille jalouſies, qui ſe diſputent ſans ceſſe le terrein pour

ſe ſupplanter, pour ſe détruire ; maladies d'autant plus actives, d'autant plus incurables, qu'aucune puiſſance ne pouvant y appliquer de remède, elles finiſſent par tuer le corps politique.

La ſeconde préſente une bienfaiſance d'autant plus univerſelle, une égalité d'autant plus parfaite, qu'aucun ſervice rendu à la patrie n'y eſt conteſté, n'y reſte ſans éloge ni récompenſe : car, être juſte, n'eſt pas ſeulement de rendre à chacun ce qui lui appartient, & de punir le crime ; mais c'eſt l'être auſſi que d'honorer la vertu, que de l'encourager par des récompenſes auſſi durables qu'elle même, auſſi étendues que ſes bienfaits.

De-là cette émulation du bien public, de-là cet enthouſiaſme de gloire & même d'orgueil, qui aggrandiſſant toutes les idées, fait de tous ceux qui obéiſſent plus que des hommes, & de ceux qui commandent autant de divinités bienfaiſantes ; ſi l'ambition & la jalouſie s'y montrent, elles ſont contraintes, pour réuſſir, de contribuer à l'avantage commun. Heureux gouvernement, où les paſſions les plus indomptables & les plus pernicieuſes concourroient aux triomphes & à la proſpérité de la patrie !

Un tel gouvernement ſeroit le ciel ſur la terre, & tel fut celui des premières monarchies : « Ce » qu'Hérodote rapporte des Mèdes, dit Cicéron (1),

(1) Mihi quidem non apud Medos ſolùm, ut ait Herodotus, ſed etiam apud majores noſtros, juſtitiæ fruendæ

» qu'ils élevèrent sur le trône des hommes sages » pour jouir de la justice ; je crois qu'on peut le » dire aussi de nos ancêtres. La multitude foible & » pauvre, victime des plus forts, recouroit à la pro- » tection de quelque homme vertueux, qui, en la » garantissant de l'oppression, tenoit la balance égale » entre les grands & les petits : telle fut l'origine & » des loix & de la royauté ; un droit égal (autre- » ment ce ne seroit pas un droit) a toujours été » l'objet du vœu général.

» Quand ce vœu a eu son effet, par la probité d'un » seul homme, on s'en est tenu là ; au défaut de cet » homme on fit des loix, qui n'eussent pour tous les » citoyens qu'un sens, qu'un langage. Il est donc » évident qu'on n'a choisi pour régner que ceux » qu'on croyoit les plus justes ».

Suivant Cicéron, qui se connoissoit en principes

---

causa videntur olim benè morati reges constituti. Nam quum premeretur inops multitudo ab iis, qui majores opes habebant, ad unum aliquem confugiebant virtute præstantem ; qui quum prohiberet injuriâ tenuiores, æquitate constituendâ summos cum infirmis pari jure retinebat. Eademque constituendarum legum fuit causa, quæ regum. Jus enim semper quæsitum est æquabile ; neque enim aliter esse jus.

Id si ab uno justo, & bono viro consequebantur, eo erant contenti : quum id minus contingeret, leges sunt inventæ, quæ cùm omnibus semper unâ atque eâdem voce loquerentur. Ergo hoc quidem perspicuum est, eos ad imperandum deligi solitos esse, quorum de justiciâ magna esset opinio multitudinis. Cic. de Offic. lib. II, cap. XII.

constitutifs des sociétés, qui savoit aussi remonter à l'origine des choses, & qui en étoit plus près que nous ; c'est donc le besoin de la justice qui a fondé les monarchies & les républiques ; c'est donc cette justice qui est la source de toute souveraineté, puisque l'une est inséparable de l'autre, & qu'elles ne sont dans leurs effets qu'une seule & même chose.

Maintenant que peut avoir de commun la renonciation des hommes à leur indépendance naturelle avec la justice ? L'homme qui fait cette renonciation, fait-il un acte de justice ? Non. S'il ne le faisoit pas il périroit ; en le faisant il satisfait au besoin de sa conservation.

Mais s'il a besoin de ce secours pour se conserver, il ne l'a donc pas en lui-même ; car, besoin & privation sont synonymes, & l'un & l'autre annoncent une chose qui manque.

Or, si la justice lui manque, la souveraineté, qui n'est qu'une avec elle, lui manque donc également ; ainsi qu'il renonce à son indépendance ou qu'il la conserve, il n'est donc ni plus souverain, ni plus juste dans un cas que dans l'autre.

Baser les gouvernemens sur l'indépendance naturelle des hommes & sur la souveraineté des peuples, c'est donc la baser sur la théorie la plus erronée, la plus funeste au genre humain ; théorie que l'expérience dément, que l'humanité réprouve, & contre laquelle la raison s'insurge de tout son pouvoir.

Ici je n'ai attaqué que les fondemens de ce système ;

pour en démontrer les vices plus en détail, je vais le suivre dans toutes ses ramifications.

CHAPITRE IV.

Suite des réponses aux objections.

LA Souveraineté, pose-t-on en principes, réside essentiellement dans le peuple.

Si dans le peuple vous comprenez ses chefs, je vous conçois. Il ne peut pas plus exister de peuple sans souveraineté, que de corps animé sans ame. Sous ce point de vue, le souverain & le peuple ne forment qu'un seul & même être, en ce sens chaque peuple a sa souveraineté, comme chaque corps animé a son ame : je conçois cela.

Mais si vous séparez le peuple de ses chefs, & si ceux-ci, mis à l'écart, vous faites résider la souveraineté si essentiellement dans le peuple, que lui seul soit le souverain, je ne comprends plus rien.

Comment réside-t-elle en lui? comme le feu réside dans la pierre? ou, pour me servir de la comparaison de Burlamaqui, comme chaque voix dans l'harmonie qu'elle compose? Mais chaque portion de la pierre contient sa portion de feu, & chaque voix est une portion de l'harmonie. Sur ce pied, chaque portion du peuple doit donc contenir sa portion de souveraineté.

Cependant, dites-vous, *nul individu, nulle réunion partielle de citoyens ne peut s'attribuer la souveraineté.*

Ici, je l'avoue, toutes mes idées ſe brouillent : un tout doit avoir une portion de ſes parties, or, ſi une portion de citoyens n'a rien de la ſouveraineté, il me paroît contradictoire qu'elle réſide dans l'univerſalité des citoyens.

Ce n'eſt pas cela, me crie-t-on, ſi toutes les voix diſparates étoient comptées, il n'y auroit plus d'accord ; c'eſt pour éviter cette diſcordance, ou plutôt le choc des volontés du plus petit nombre, contre celles du plus grand nombre, qu'on a décidé, que là où il y avoit une plus grande réunion de voix, là ſe trouvoit la ſouveraineté.

J'entends, pour qu'un citoyen faſſe acte de ſouveraineté, il faut qu'il ſuive l'impulſion du plus grand nombre, en ſorte qu'il n'a pas fait acte de ſouveraineté quand il eſt de l'avis du plus petit nombre. Or, je le demande, qu'eſt-ce qu'une ſouveraineté ſi chanceuſe, qui n'a de valeur qu'autant qu'elle eſt du côté du plus fort ?

Pour quelle raiſon dois-je faire le ſacrifice de ma volonté à la volonté du plus grand nombre ? Eſt-ce que le plus grand nombre eſt le plus inſtruit, le plus ſage, le plus juſte ?

Mais l'expérience démontre le contraire : le nombre des gens inſtruits, ſages, juſtes, eſt infiniment plus petit dans une nation, que cette multitude de gens ignorans, groſſiers, turbulens, qui n'ont pas les moindres notions du juſte & de l'injuſte.

Il eſt donc déraiſonnable que le moins l'emporte ſur le plus, & que la portion la plus ignorante &

la plus imbécille d'une nation, faſſe la loi à la portion la plus ſage, la plus éclairée, & devienne ſa ſouveraine.

Eſt-ce parce que le plus grand nombre eſt le plus fort ? Dans ce cas, ce n'eſt ni l'ordre, ni la juſtice qui compoſent l'eſſence de la ſouveraineté, c'eſt la force.

Or, ſi une force plus puiſſante déplace celle-ci, cette force, à ſon tour, formera la ſouveraineté ; ſi une troiſième force triomphe de la ſeconde, puis une quatrième de la troiſième, ainſi de ſuite ; toutes ces ſouverainetés ſe détruiſant les unes après les autres, loin d'entrer dans le ſyſtême harmonique de l'univers, elles en dérangent l'accord.

Qu'y a-t-il de plus déſordonné, de plus propre à replonger l'eſpèce humaine dans toutes les horreurs de l'anarchie, que de poſer en principe de gouvernement, que l'ignorance & la force ſont la ſource de toute loi, de toute ſouveraineté ?

Qu'eſt-ce que ce fantôme de loi & de ſouveraineté ? Le foyer de toutes les diſſentions, le point de ralliement de tous les factieux, l'arſenal, où chacun, au beſoin, trouve ſes armes pour s'entre-détruire.

Voilà cependant où nous ſommes réduits ; c'eſt pour propager ou pour repouſſer cette perte antiſociale, que l'Europe s'agite juſque dans ſes fondemens, que le carnage & la mort volent d'une extrémité du globe à l'autre.

Oui, du moment que vous déferez la ſouveraineté à la majorité, vous la déferez à la force ſtupide,

vous la faires réſider dans toutes les violences, les excès, les atrocités qui ſurpaſſent toutes les barbaries, dont les animaux les plus féroces ſont capables. Il eſt impoſſible d'échapper à ces terribles conſéquences ; la plus effroyable des expériences ne nous en a déjà que trop convaincus.

On ne manquera pas de me citer l'exemple des anciennes républiques, où le peuple en corps délibéroit, propoſoit, conſentoit les loix, éliſoit ſes magiſtrats pour les faire exécuter, & qu'il fut un temps où ces républiques furent paiſibles, floriſſantes, heureuſes.

Cet exemple, loin d'être contre moi, prouve pour moi. Ces loix n'exiſtoient, ces magiſtrats n'étoient élus que d'après le conſentement du plus grand nombre, & ce plus grand nombre fut toujours dirigé par des hommes qui joignirent à l'éloquence des paroles, ou l'aſcendant des vertus, ou la corruption du vice.

Quand le peuple fut dirigé par des hommes qui vouloient le bien, & qu'il les écouta, il parut faire ſon bonheur à lui-même, & exercer une ombre de pouvoir. Quand il écouta la voix des factieux, il ſe déchira de ſes propres mains, & parut agir en ſouverain lorſqu'il n'étoit que l'aveugle inſtrument de l'ambition.

Ainſi toujours dupe des apparences, il poſſédoit le fantôme de la ſouveraineté, tandis que ſes chefs en poſſédoient la réalité. Le peuple, dans les anciennes républiques, n'étoit donc pas réellement

plus ſouverain, qu'il ne l'eſt de nos jours dans nos gouvernemens monarchiques ou républicains.

Qu'importe qu'on lui ait donné ou qu'on lui donne le nom de ſouverain ? c'eſt un artifice que les chefs ont toujours employé pour le careſſer, pour appuyer de ſa force leur ouvrage, en le faiſant paſſer pour le ſien.

Mais toutes ces flagorneries politiques ne changent pas l'eſſence des choſes, & ne font pas qu'il ſoit ce qu'il n'eſt pas & ce qu'il ne peut être. Dois-je en bonne conſcience, moi, chétive unité de ce pauvre peuple, me regarder comme roi, comme ſouverain, lorſque je n'ai pas un ſujet à qui commander ; lorſque je n'ai pas le plus petit grain de ſable ſur lequel je puiſſe exercer ma ſouveraineté ? Que de milliards de ſouverains de mon eſpèce ont exiſté, dans tous les temps, ſans ſe douter de leur ſublime puiſſance ?

Mais le peuple donne la ſouveraineté, puiſqu'il choiſit ceux qui doivent le gouverner.

On ne donne point ce qu'on n'a point, & ce qu'on n'a pas le pouvoir de ne pas donner. Or le peuple ne pouvant garder la ſouveraineté ſans ſe détruire, eſt forcé de s'en démettre ; donc il n'a pas le pouvoir de ne pas la donner, donc il ne la donne pas en effet, parce qu'on ne peut appeler donation, toute tranſlation de droit dictée par la néceſſité.

Que réſulteroit-il ſi chaque individu gardoit ſa prétendue portion de ſouveraineté ? qu'il feroit

perſonnellement ſouverain, ce qui nous conduiroit à l'anarchie la plus complète.

Car ſi moi, ſouvetain, je veux m'emparer d'un tel champ, & ſi vous, ſouverain comme moi, vous voulez auſſi vous en emparer, nulle puiſſance n'étant ſupérieure à la nôtre, voilà nos deux ſouverainetés en guerre. C'eſt donc la plus forte qui aura raiſon.

Si vingt-cinq millions de ſouverains de cette eſpèce ont guerre entre eux pour le même ſujet, voilà vingt-cinq millions de ſouverains s'entr'égorgeant, voilà cette portion du genre humain dans un inſtant diſparue.

Or, qu'eſt-ce qu'un droit qu'on ne peut exercer ſoi-même ſans ſe nuire? une chimère, un être fantaſtique. On ne peut compter dans le nombre de ſes propriétés que les choſes utiles, avantageuſes; peut-on donc regarder comme ſuſceptible de propriété un droit dont on ne peut uſer individuellement ſans ſe donner la mort?

On n'eſt point propriétaire de la grêle, de la peſte, de la maladie, & de tous les fléaux qui déſolent l'eſpèce humaine; peut-on l'être davantage d'une choſe qui expoſe à plus de calamités que tous les fléaux réunis?

Sans doute, répondra-t-on, le monde ſeroit bientôt dépeuplé, ſi chaque homme en particulier vouloit exercer ſa ſouveraineté; mais c'eſt la réunion de ces ſouverainetés partielles dans la miſe commune, qui forme la ſouveraineté nationale, cette force, cette puiſſance publique à qui tout cède, à qui tout obéit.

Retournez cette idée tant que vous voudrez ; du partitif paſſez au collectif ; de chaque homme en particulier reportez-la aux nations en général, c'eſt toujours le même réſultat, c'eſt ſans ceſſe tourner autour du même cercle.

Si la nation, pour ſe conſerver en corps de nation, eſt obligée, comme les individus, de donner la ſouveraineté, ſi celle-ci ne peut pas plus garder pour elle-même que ceux-là ne peuvent garder pour eux-mêmes, la ſouveraineté n'eſt donc pas plus une propriété pour la nation en général, que pour les individus chacun en particulier.

Vingt-cinq millions d'hommes ne font pas plus dans ce cas que ne fait un homme tout ſeul ; ſi celui-ci donne, parce qu'il ne peut retenir, ceux-là donnent pareillement, parce qu'ils ne peuvent retenir davantage.

Qu'eſt-ce donc qu'un bien qu'on eſt forcé de donner, ſoit qu'on forme un petit nombre, ſoit qu'on forme un nombre infiniment plus conſidérable ?

Cependant le peuple choiſit, & ſans le choix des Romains, comme dit Burlamaqui, Romulus & Numa n'euſſent jamais été les ſouverains de Rome.

Oui, le peuple choiſit : mais ce choix eſt un acte forcé, un acte néceſſaire de ſa part. Comme il ne peut pas ne pas vivre en ſociété, parce qu'il ne peut pas ne pas vouloir ſe conſerver, il ne peut pas ne pas choiſir.

Entre pluſieurs prétendans il eſt le maître de

préférer, mais il n'eſt pas en ſon pouvoir de ne pas préférer. Il n'eſt point comme un teſtateur qui, entre ſes parens ou ſes amis, peut inſtituer un ou pluſieurs légataires, ou n'en inſtituer aucun.

Le peuple eſt forcé d'inſtituer pour lui-même. Quand les Romains choiſirent *Romulus* & *Numa*, ils étoient les maîtres d'en choiſir d'autres; mais ils ne l'étoient pas de ne choiſir perſonne: cela eſt ſi vrai, qu'après l'expulſion des Tarquins, ils élurent des conſuls à leur place, & que toute la puiſſance publique fut remiſe dans leurs mains & dans celles du ſénat.

Indignés qu'ils étoient contre la royauté, n'eſt-il pas de toute évidence que, s'ils avoient pu ſe paſſer de ſouverains, ils n'auroient pas élu de chefs ſous une autre dénomination que celle de roi, & qu'ils auroient gardé la ſouveraine puiſſance?

Il limitèrent, ſi l'on veut, la durée de la ſouveraineté; ils organisèrent ſon exercice d'une manière différente, au lieu d'être à vie comme ſous les rois, elle fut temporaire ſous les conſuls & les dictateurs.

Si ſon nom fut toujours à la tête des actes publics, ſi on l'appella *le peuple roi*, *le peuple ſouverain*, les chefs gardèrent toujours la réalité du pouvoir, le peuple n'en eut que les apparences; il n'eſt pas une page de l'hiſtoire romaine, pendant toute la durée de la république, qui n'atteſte cette vérité.

Mais le peuple délegue la ſouveraineté; ceux qui l'exercent, ne l'exercent qu'en ſon nom; ils ne ſont que ſes délégués, ſes mandataires, ſes repréſentans,

ſes fonctionnaires publics, donc c'eſt lui qui eſt le ſouverain par eſſence.

Avec des mots on peut lui dire tout ce qu'on veut, le gratifier des plus grands droits, ſans qu'il uſe d'un ſeul. Ces titres magnifiques n'ont d'autre effet que de chatouiller ſon oreille, de careſſer ſon orgueil; c'eſt un enfant de qui l'on obtient toujours tout avec des joujoux & des hochets.

Qu'on lui faſſe jouer tour-à-tour le rôle d'électeur, de mandant, de déléguant, c'eſt toujours pour lui la même choſe; il ne fait jamais que ce qu'il ne peut ſe diſpenſer de faire, même quand il oppoſeroit la plus opiniâtre réſiſtance.

Et puis ces dénominations ſi modeſtes, ſi humbles, ſi ſerviles en apparence de délégués, de mandataires, de repréſentans, appréciées à leur juſte valeur, ne ſont que le maſque qui dérobe aux gouvernés la vue de leur véritable néant, & la puiſſance réelle des gouvernans.

A voir ce qui ſe paſſe dans tous les états fondés ſur la ſouveraineté du peuple, on diroit que les mots ont pris une ſignification inverſe: ce ſont les eſclaves qui commandent en deſpote à leurs ſouverains, & les ſouverains qui obéiſſent ſervilement à leurs eſclaves.

Comment reconnoître à ce perpétuel contre-ſens la ſouveraineté du peuple? quel eſt l'homme de bonne foi qui croit être quelque choſe, lorſque tout lui démontre que dans le fait il n'eſt rien?

Quand d'affreux *Verrès*, ſous le titre de

proconſuls, entaſſent dans des cachots des milliers de citoyens ; quand leurs féroces *Seſtius* mettent à prix la durée de leurs tortures ; la penſée qu'ils vont périr en ſouverains, adoucit-elle leurs ſupplices ?

Pourquoi diſſimuler ſi cruellement la vérité ? pourquoi toujours tant de belles phraſes qui ne ſont qu'un continuel perſifflage, qu'une inſultante moquerie ? Non, peuple, tu n'es pas ſouverain, & tu ne peux jamais l'être. Cette aſſertion, ſi parfaitement d'accord avec les faits, ne l'eſt pas moins avec le langage. Le contraire eſt un menſonge, un contre-ſens, & dans les choſes & dans toute la ſignification des expreſſions.

Mais le peuple a le droit de régler l'exercice de la ſouveraineté, & les conditions ſuivant leſquelles il veut être gouverné.

Je l'accorde : mais il n'eſt pas pour cela plus ſouverain.

Diſtinguez la choſe de la faculté d'exercer la choſe, comme on diſtingue la ſcience de la faculté d'exercer la ſcience : la juſtice de la faculté de rendre la juſtice. Certes, la ſcience a exiſté avant d'être exercée, comme la juſtice avant d'être rendue.

Quand la puiſſance publique donne au médecin le pouvoir d'exercer la médecine, elle ne lui donne pas la médecine, ni les connoiſſances néceſſaires à ſon art ; quand le peuple nomme ſes magiſtrats, il ne leur donne pas la juſtice, ni la connoiſſance des règles & des loix ſur laquelle elle eſt fondée.

De même quand le peuple donne la ſouveraineté

à ſes chefs, il ne leur donne rien qui ſoit en lui ; il ne leur donne ni la ſcience de faire des loix, ni l'art de gouverner ; il leur donne le pouvoir de faire des loix, & celui de gouverner : heureux quand il choiſit bien, malheureux quand il fait de mauvais choix.

Mais ces choix, en lui donnant des ſouverains, ne font pas qu'il ſoit ſouverain lui-même. Comment pourroit-il l'être ?

Il n'exiſte point de peuple ſans gouvernement, & point de gouvernement ſans chefs & ſans conſtitution.

Avant que les chefs ſoient élus, & que la conſtitution ſoit faite, il n'eſt pas peuple ; il ne forme qu'un aggrégation confuſe, incohérente : pendant qu'elle ſe fait, il n'eſt pas peuple encore : car la choſe qui n'eſt point achevée, eſt comme la choſe non faite ; elle n'exiſte point.

Un contrat qu'un officier public rédige n'eſt point un contrat, tant qu'il n'eſt point achevé. Les parties peuvent ſe rétracter tant qu'il y manque quelque choſe.

Si donc ce n'eſt qu'à l'inſtant même que les chefs ſont nommés, que la conſtitution eſt faite, que le peuple eſt vraiment peuple, je demande dans quel temps il peut être ſouverain ?

Eſt-ce avant la nomination des chefs & la formation du pacte ſocial ? mais il n'eſt pas peuple alors ; il ne forme qu'une multitude ſans ordre qui peut s'éparpiller ſans que rien ſoit en droit de l'en empêcher.

Eſt-ce

Eſt-ce pendant que l'élection ſe fait que l'acte conſtitutionnel eſt examiné, diſcuté, rédigé de la manière la plus avantageuſe à la ſociété qui va ſe former, ſoit par rapport à ſa localité, ſon climat, ſes relations extérieures, & à toutes les conſidérations qui doivent entrer dans l'organiſation du nouveau gouvernement? Pendant tout ce temps, cette multitude ne forme encore qu'un troupeau d'hommes aſſemblés, & rien de plus.

Eſt-ce après que l'élection & que la conſtitution ſont faites? mais dès ce moment le corps ſocial a reçu la vie, chaque partie a reçu ſon lot, ſa part, ſa deſtination dans le gouvernement; le peuple comme peuple & les chefs comme chefs, & c'eſt alors que la ſouveraineté ſe montre.

Mais de même que les corps en recevant leur animation, leur vie ſe répand progreſſivement dans le même temps dans tous leurs membres, & qu'on ne peut pas dire que les bras, les jambes ayent été animés avant la tête; on ne peut pas dire que le peuple qui compoſe les bras & les jambes du corps politique ait été animé avant les chefs qui en forment la tête.

Si donc le peuple n'eſt pas plus ſouverain après qu'avant l'organiſation du corps politique, ni pendant qu'il s'organiſe, il eſt donc impoſſible de reconnoître que dans aucun temps il a poſſédé la ſouveraineté, & qu'en lui ſeul elle réſide eſſentiellement.

Que fait-il donc en déférant la ſouveraineté, en

310

réglant son exercice, en circonscrivant son pouvoir de la manière qu'il croit la plus avantageuse à sa position? il obéit à cet ordre universel, à cet accord harmonique qui enchaîne tout à une même fin; il fait un acte de nécessité, de convenance, de conservation.

Il agit comme un malade qui avale un breuvage pour recouvrer sa santé, comme un homme qui meurt de faim & de soif, qui mange & qui boit pour se sauver la vie.

Ce malade en prenant sa médecine, cet homme en mangeant & en buvant, font-ils acte de souveraineté? non, ils font un acte convenable à leur nature, nécessaire à leur conservation.

De même le peuple malade de l'anarchie, qui a faim de repos, qui a soif de bien-être, fait un acte qui guérit son mal, il satisfait à un besoin de peuple, comme un homme en buvant, en mangeant, satisfait à un besoin d'homme, mais jamais, non jamais il ne fait acte de souveraineté.

De l'imprimerie de STOUPE, rue de la Harpe, 1797, (an V.)